



Suippes info.com **MARS** **2020**

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mercredi 11, à 19h00, à la mairie en salle du conseil.

Élections municipales,

1^{er} tour, dimanche 15

2^{ème} tour, dimanche 22

8h00-18h00 – hall du Centre culturel et associatif Jean HUGUIN

Permanences habituelles au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN (voir SUIPPES INFO du mois dernier).

Permanences gratuites d'avocats les 10 et 24 – prendre rendez-vous auprès de Mme DOLLÉANS au 03 26 63 54 49.

Le CLIC des Sources sera fermé les jeudis 05, 12, 19 & 26, de 9h à 12h.

SERVICE PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

pour les 3/15 ans

Du 14 au 24 avril, avec ou sans repas

Attention ! Nombre de places limitées.

Inscriptions avant le 27 mars impérativement.

Le centre de loisirs « Les P'tits Loups »

recrute :

- Des animateurs/animateuses diplômé(e)s (BAFA ou équivalence) pour le mois de juillet 2020.
- Une animatrice diplômée (BAFA ou équivalence) (nous avons déjà l'animateur) pour le mini camp du 27 au 30 juillet 2020.

Contrat en CEE (Contrat Engagement Educatif).

Missions :

- Être garant de la sécurité des enfants
- Animer des activités sportives, culturelles et manuelles.

Motivés, dynamiques et plein d'idées nous vous attendons.

Pour postuler merci d'envoyer CV et lettre de motivation à pej@villedesuippes.fr

Inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2017
Vous munir du livret de famille et du carnet de santé.

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, MONOROUES, GYROPODES, HOVERBOARDS : UN USAGE DÉSORMAIS ENCADRÉ



**Décret n° 2019-1082
du 23 octobre 2019**

Définition d'un engin de déplacement personnel motorisé

Un engin de déplacement personnel (EDP) motorisé regroupe des engins tels que les trottinettes électriques, les gyropodes, les monoroues ou les hoverboards.

La réglementation pour les trottinettes et engins de déplacement personnel motorisé

Le code de la route reconnaît les engins de déplacement motorisés comme une nouvelle catégorie d'engins et en définit leurs statuts, leurs équipements et leurs règles de circulation ainsi que les éventuelles obligations d'équipements de leurs utilisateurs.

Règles générales

- Les utilisateurs d'EDP motorisés doivent **adopter un comportement prudent**, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- Il faut avoir **au moins 12 ans** pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé.
- Le transport de passagers est interdit : c'est un engin **à usage exclusivement personnel**.
- Il est **interdit de porter à l'oreille des écouteurs** ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- **L'assurance est obligatoire** pour les utilisateurs des EDP motorisés.

Équipements

- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, et même en agglomération, il est fortement conseillé de porter un vêtement ou équipement rétro réfléchissant (par exemple un gilet, un brassard, ...)
- **A compter du 1er juillet 2020**, les EDPM devront être équipés de feux de position avant et arrière, de dispositifs rétro réfléchissants (catadioptres), d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore.
- Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins doivent être bridés à 25km/h.

Voies de circulation

- Les EDP motorisés sont **interdits de circuler sur le trottoir**. Sinon ils doivent être tenus à la main.

- En agglomération, ils ont **obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a.**
- A défaut, ils peuvent circuler **sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.**
- Hors agglomération, leur circulation est obligatoire **sur les voies vertes et les pistes cyclables.** L'autorité investie du pouvoir de police pourra à l'avenir autoriser à circuler sur certaines voies.
- Comme pour les vélos, les EDP ont également **la possibilité de se garer sur les trottoirs.** Leurs utilisateurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.

Sanctions applicables depuis le 25/10/2019

- **Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager :** 35 euros d'amende (2ème classe)
- **Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin :** 135 euros d'amende (4ème classe)
- **Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h :** 1 500 euros d'amende (5ème classe).

NOUVELLES COORDONNÉES

Entreprise Marc-Antoine CANTARUTTI
56 Chemin de Ste Menehould
☎ 06 74 41 04 69



**Laverie automatique
LOVERIC**
« le Couaroge »
18 bis rue Buirette Gaulard

Le « couaroge » c'est quoi : mot patois qui désigne un lieu de convivialité, de rencontre et de causerie.



SAMEDI 04 AVRIL
Le thème « Autour d'Arlequin »

Le local de SUIPPES ANIMATION est situé 35 Rempart du Nord. Il est ouvert à tous les samedis, de 9h à 12h.

L'équipe de bénévoles est toujours aussi motivée afin que le carnaval soit, comme tous les ans, une réussite.

N'hésitez pas à rendre visite aux carnavales. Vous trouverez l'itinéraire dans le prochain mensuel et sur la page Facebook.

LA BOUTIQUE SOLIDAIRE



Située au sein du Centre culturel et associatif Jean HUGUIN, salle enfance du RdJ (Vente de vêtements de qualité à très bas coût)
Local ouvert à tous,
le 2^{ème} mardi du mois, de 14h30 à 16h

NE JETEZ PAS VOS BOUCHONS

Garder ses bouchons
=
un geste de solidarité + un geste pour l'environnement !

Les Bouchons d'Amour ont pour but de collecter tous les bouchons en plastique de boisson (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes ...). L'argent gagné sert à aider au financement de matériels ou d'équipements pour des personnes handicapées.



MERCI de garder vos bouchons dans l'attente d'un lieu de stockage adapté à cet effet.
Contact : Gérard LEFÈVRE, Tél. 06 52 79 41 61

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE CENTRE DE VACANCES LA CHAMPENOISE (à 7 km de Munster)



Du 08 au 22 juillet

Activités proposées : poney, tir à l'arc, piscine, luge d'été, jeux d'intérieur et d'extérieur, tennis, kermesse, activités manuelles, veillée, visites de la région.

Contact : Mme CERVEAUX au 06 63 45 16 22



PRÉSENTATION DU SERVICE FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES



Madame Sandra DUVERGER,

Responsable des Affaires Générales

Madame Marie-Claire LOUIS,

Gestionnaire comptabilité, paie et urbanisme

Les Ressources humaines :

La gestion des RH apparaît comme un domaine essentiel au développement de la qualité des services publics locaux. Piloter les ressources humaines, le suivi des effectifs et la gestion des compétences s'inscrit dans une démarche prospective des ressources humaines.

Au-delà du suivi administratif de chaque agent, du calcul de sa rémunération et de l'attention à sa sécurité, la gestion du personnel porte aussi sur la composition et les équilibres du collectif de travail. L'enjeu pour le service des ressources humaines est d'obtenir les informations nécessaires à la prise en compte des besoins en matière de carrière, d'équipements et de formation.

Le service des Ressources Humaines demeure l'interlocuteur privilégié des différents demandeurs d'emploi.

En 2019 les effectifs de la Commune de SUIPPES, représentent tous statuts confondus 54 agents (34 agents titulaires et 20 agents non permanents sur des postes de remplacement) répartis dans sept services (administratif, pôle enfance jeunesse, technique, entretien, sport, bâtiment et police municipale).

Les missions de Madame DUVERGER Sandra en collaboration avec Madame LOUIS Marie-Claire, sont diverses : Suivre l'actualité juridique et statutaire, saisir les instances consultatives, garantir la santé, la sécurité, et les conditions de travail en collaboration avec l'agent de prévention Monsieur SALUAUX Franck, élaborer et suivre le bilan social, pilotage du dialogue social : une permanence RH a été créée en juillet 2019 afin de développer le dialogue social et l'accompagnement quotidien des agents communaux . En parallèle une actu RH est établie tous les mois et distribuée dans les fiches de paie afin d'apporter des informations statutaires et internes à la commune.

Les Finances :

Le budget de la collectivité désigne l'ensemble des dépenses et des recettes selon des règles budgétaires. Les missions sont d'assurer les procédures budgétaires, la gestion de la dette, des analyses financières, l'élaboration du débat d'orientation budgétaire, la veille comptable et règlementaire, le suivi et l'exécution du budget, effectuer les déclarations sociales et fiscales.

Pour 2019 les dépenses et les recettes de fonctionnement de la commune représentent 4.8 M€. Les budgets se densifient et chaque collectivité doit en tenir compte pour assurer ses missions et développer des projets politiques et de services. Dans ce contexte une prospective financière est un enjeu majeur pour la collectivité.

La gestion du patrimoine de la commune, comporte un portefeuille de 20 biens communaux, les activités sont ciblées sur l'établissement des baux et actes courants de la gestion locative.

En parallèle, Madame DUVERGER Sandra, est responsable de l'équipe du service administratif comportant trois agents. Ainsi que d'une équipe de cinq agents au sein du service entretien, répartis sur différents sites comme les écoles communales et le Centre culturel et associatif Jean HUGUIN.

Madame LOUIS Marie-Claire, référente urbanisme enregistre toutes les demandes d'urbanisme et reçoit sur rendez-vous les administrés afin de les accompagner ou de les renseigner dans leurs démarches. L'instruction est réalisée par la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

En outre, le service Finances et Ressources Humaines accompagne toutes les associations locales dans l'accomplissement de leurs démarches de demande de subventions communales.

Les communes de Saint Rémy sur Bussy et Tilloy Bellay recrutent un adjoint technique à compter du 15 mars 2020 – l'annonce est disponible sur la page Facebook de la commune ainsi que dans le hall du Centre culturel et associatif Jean HUGUIN.

La police nationale recrute.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2020.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site www.lapolicenationalerecrute.fr

Contact : 03 87 16 13 68

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr

Samedi 07,

Loto de l'APES

Salle Geneviève DÉVIGNES

Ouverture des portes à 18h30 pour une 1^{ère} partie à 20h00.

Nombreux bons d'achat à gagner, restauration sur place, surprises et ambiance assurée !

Samedi 14,

Loto des 4 Saisons

Salle Geneviève DÉVIGNES

Samedi 21, 20h30

Concert de gala de l'Union Musicale

Salle Geneviève DÉVIGNES

Samedi 21, 18h-22h

Ouverture des portes : 17h15

Festival des Arts Martiaux

Complexe sportif Jules COLMART

Info au secrétariat de la MPT : 03 26 63 54 55

La section Aïkido de la Maison Pour Tous de Suippes, ville labellisée ville sportive, organise son 2^{ème} festival des Arts Martiaux et Sports de Combat Grand-Est le 21 mars 2020.

Cette année, le festival veut montrer que le tatami est un lieu où tout individu quel que soit son âge, son sexe, ses capacités physiques et/ou mentales, peut pratiquer C'est un sport qui s'adapte à soi.

Durant cette soirée, des sportifs valides et handisports « tous unis sur le tatami » vous présenteront des démonstrations de ce qui se pratique sur la région

Pas moins de 25 clubs de la région Grand-Est seront réunis pour animer le spectacle : Judo, Aïkido, Kendo, Qwankido, Boxe française, Capoeira, Lutte Gréco-romaine ...

Une partie du prix du billet d'entrée sera reversée aux associations pour sportifs handicapés.



VIE SPORTIVE

Florence MALATRAY

Courriel : viesportive@villedesuippes.fr

☎ 07 71 92 47 78

Complexe sportif Jules COLMART

Samedi 07, 10h-12h, « Le sport ça me dit »

Activité : Ultimate

PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.

Faites le **15** en cas de problème de santé en soir

ÉTAT CIVIL

PACS

Le 25 janvier 2020 entre *Marie-Christine CHAPPAT* et *Antoine DALSTEIN*

Le 27 janvier 2020 entre *Caroline COLARDELLE* et *Aymeric FOSSÉ*

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

A Châlons-En-Champagne, le 29 décembre 2019, *Victor LIGNON*, époux de *Jacqueline FLAMAND*, dans sa 85^{ème} année

A Reims, le 29 décembre 2019, *Annick ROSE*, dans sa 61^{ème} année

A Reims, le 8 janvier 2020, *Michel ROUILLON*, dans sa 62^{ème} année

A Suippes, le 14 janvier 2020, *René DECORNE*, époux de *Marie-Thérèse HAPILLON*, dans sa 97^{ème} année

A Châlons-En-Champagne, le 14 janvier 2020, *Eliane BEAUDET*, veuve de *Henri HUET*, dans sa 94^{ème} année

A Suippes, le 19 janvier 2020, *Armand DISLAIRE*, époux de *Idéa CAMPORINI*, dans sa 86^{ème} année

A Châlons-En-Champagne, le 3 février 2020, *Jean VAROQUIER*, époux de *Mireille GÉNIN*, dans sa 88^{ème} année

 Rejoignez-nous !

facebook

<https://www.facebook.com/rejane.suippes>

Impression par la Ville de SUIPPES

☎ 03 26 70 08 55 – mairie@villedesuippes.fr

Ne pas jeter sur la voie publique